

222C0249  
FR0000079634-FS0054

31 janvier 2022

**Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**GECI INTERNATIONAL**  
(Euronext Growth Paris)

1. Par courrier reçu le 28 janvier 2022, complété notamment par un courrier reçu le 31 janvier, la société par actions simplifiée Equitis Gestion<sup>1</sup> (92 avenue de Wagram, 75017 Paris), agissant en qualité de fiduciaire, a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 janvier 2022, les seuils de 5%, 10%, 15% et 20% du capital et des droits de vote de la société GECI INTERNATIONAL<sup>2</sup> et détenir 234 857 142 actions GECI INTERNATIONAL représentant autant de droits de vote, soit 24,52% du capital et 23,36% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte de l'exercice de 234 857 142 bons de souscription d'actions GECI INTERNATIONAL en application des modalités stipulées dans la convention de fiducie-gestion GECI INTERNATIONAL conclue le 24 juin 2021 entre notamment la société GECI INTERNATIONAL en qualité de constituant et la société Equitis Gestion en qualité de fiduciaire<sup>4</sup>.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« En application de l'article L 233-7, VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, Equitis Gestion ès qualités de fiduciaire indique :

- le franchissement de seuils résulte de l'exercice de bons de souscription d'actions dits « *equitization* » exercés par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible dans le cadre de la convention de fiducie-gestion GECI INTERNATIONAL et selon des modalités prévues par cette convention de fiducie-gestion [cf. notamment communiqué de la société GECI INTERNATIONAL diffusé le 24 juin 2021] ;
- la société Equitis Gestion, ès qualités de fiduciaire, agit seule ;
- la société Equitis Gestion, ès qualités de fiduciaire, envisage d'arrêter ses achats ;
- la société Equitis Gestion, ès qualités de fiduciaire, n'envisage pas d'acquiescer le contrôle de la société GECI INTERNATIONAL ;
- la société Equitis Gestion, ès qualités de fiduciaire, a l'intention de soutenir la stratégie de la direction générale de GECI INTERNATIONAL et n'envisage aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- la société Equitis Gestion, ès qualités de fiduciaire, n'est partie à aucun accord ou instrument mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

<sup>1</sup> Contrôlée par la société IQEQ.

<sup>2</sup> Société transférée sur Euronext Growth Paris le 29 mars 2021.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 957 989 637 actions représentant 1 005 480 870 droits de vote.

<sup>4</sup> Cf. notamment communiqués de la société GECI INTERNATIONAL du 24 juin 2021 et du 26 janvier 2022.

- la société Equitis Gestion, ès qualités de fiduciaire, n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote ;
  - la société Equitis Gestion, ès qualités de fiduciaire, n'entend pas demander sa nomination comme administrateur de GECI INTERNATIONAL. »
-